



## Association des Plaisanciers et Pêcheurs de Pleurtuit

Lettre aux adhérents n°6 – 18 février 2019

Chers adhérents et amis,

L'assemblée générale de l'ASLAB s'est tenue à Saint Malo le 26 janvier. Vous trouverez dans la présente lettre une présentation de l'ASLAB et des activités de l'association faite par Alain Pontgelard. L'APPP, engagée depuis sa création auprès de l'ASLAB, lui souhaite bon vent pour l'année 2019.

L'APPP sous l'égide de l'UNAN-Manche va organiser, avec le concours des stations SNSM de Dinard et de St. Suliac, deux réunions sur la sécurité en mer : la première le samedi 13 avril de 10 heures à midi salle Rance-Frémur à Pleurtuit, la seconde le samedi 4 mai à 9 heures 30 sur la cale de Plouer.

**Objectif : rappeler à tous nos adhérents les règles de la sécurité en mer pour prévenir les accidents et les dispositions impératives à prendre quand ils surviennent. But de la manœuvre : mieux préparer nos adhérents à gérer l'imprévu qui n'arrive pas toujours qu'aux autres.**

Nous vous attendons nombreux !

Depuis un an déjà, nous diffusons le plus régulièrement possible à nos adhérents cette lettre que nous voulons conviviale et participative. N'hésitez pas à nous adresser vos contributions (voir l'article de Jean-François Valentin).

Cordialement,



François LEFÈVRE,  
Président.

### AU SOMMAIRE DE CETTE LETTRE :

- Participer à la rédaction de cette lettre [Voir l'article ...](#)
- Nos prochaines activités [Voir l'article ...](#)
- Nouvelles du Barrage et des travaux en Rance [Voir l'article ...](#)
- Les recettes de Joëlle : Colombo de poisson. [Voir l'article ...](#)
- Brèves nautiques [Voir l'article](#)
- Liens utiles [Voir l'article ...](#)
- Petites annonces [Voir l'article ...](#)
- Pour adhérer à l'APPP ou renouveler votre cotisation [Voir l'article ...](#)



### Participer à la rédaction de cette lettre.

Par Jean-François VALENTIN

**Amis lecteurs, partagez votre expérience et votre connaissance du patrimoine nautique !**

Nous avons inauguré la diffusion de cette lettre le 25 janvier 2018, il y a maintenant un an.

Elle a été d'abord conçue pour vous, nos adhérents, afin que vous puissiez disposer d'informations que nous espérons utiles et intéressantes :

- Nouvelles de l'association, composition du bureau, délibérations du conseil et de l'assemblée ...
- Activités programmées par notre association, modalités et inscriptions pour y participer...
- Informations nautiques pertinentes, utilisation des mouillages, usages maritimes...

- Expériences, trucs et astuces à faire partager...
- Divertissements, chansons et poésies maritimes proposées par les uns ou les autres ...
- Brèves nautiques et liens utiles ...

Chacun de nos adhérents est invité à participer et à contribuer à cette lettre. Qui n'a, en effet, quelque expérience nautique, truc ou ficelle qu'il a envie de partager avec les autres navigateurs, en matière de navigation, de pêche ou de pratique des lieux ? Et qui ne connaît quelque chanson ou poésie maritime, ou une recette alléchante, à transmettre à tous pour égayer nos rencontres amicales ?

N'hésitez pas à prendre la plume et à en faire profiter l'ensemble de nos membres, en adressant vos remarques, vos suggestions et toute critique constructive à l'équipe de rédaction et en rejoignant celle-ci par l'intermédiaire de notre secrétariat : [secretariat@appp-pleurtuit.fr](mailto:secretariat@appp-pleurtuit.fr)

Nous serons très heureux de prendre en compte vos contributions et de vous publier. Un grand merci à l'avance.

## Pour continuer à recevoir votre lettre... !

Amis adhérents, si vous ne l'aviez pas fait, **merci de vous mettre rapidement à jour de votre cotisation** pour continuer à recevoir cette lettre. Il vous suffit de remplir le formulaire téléchargeable situé in fine que vous pouvez retourner au secrétariat par mail ou imprimer et joindre sous enveloppe celui-ci à votre chèque de 13 euros que vous n'omettez pas d'adresser, SVP, au siège de l'association. MERCI ! Pour renouveler votre cotisation, [cliquez ici !](#)



### Nos prochaines activités.

Par Claude SABAU

#### Rappel sur les activités qui sont programmées sur l'ensemble de l'année 2019.

On notera la correction qui s'applique, depuis notre dernière lettre, aux dates de la sortie ASLAM (commune avec l'ASLAB).

Réunion sur la sécurité en mer le samedi 13 avril de 10 heures à midi, salle Rance-Frémur à Pleurtuit  
Sortie ASLAB du 21 avril au 5 mai.

Démonstration sécurité en mer le samedi 4 mai à 9heures 30 sur la cale de Plouër.

Sortie nautique Taden avec barbecue le 11 mai

Sortie commune ASLAM-ASLAB du 13 au 17 juin (départ des bateaux de l'APPP le 12 juin).

Sortie nautique Chausey (week-end) les 29 et 30 juin

Sortie Anse des Sévignés (journée) le 13 juillet

Barbecue australien au Montmarin (midi) le 3 août

Sortie pêche bateaux volontaires et repas sous barnum le soir le 7 septembre

Les modalités de participation à la sortie nautique Taden feront l'objet d'un article dédié lors de la publication de notre prochaine lettre.



### Barrage et travaux en Rance.

Par Guy ALBARET

**Pour le barrage de la Rance**, les travaux sur les ducs d'Albe se poursuivent et on peut s'attendre à une fin de travaux dans les temps, début Avril.

**Pour la canalisation en Rance**, selon nos sources, la situation est la suivante :

Six tronçons ont déjà été retirés entre P16 et P26 (il n'en reste plus qu'un à enlever, non déterminant).

Cela n'a pas été une étape simple pour l'opérateur sous-marin (Vinci) à cause, entre autres, des courants et des très forts vents auxquels qui ont sévi pendant la période et du grand poids des tronçons immergés. C'est une première étape franchie avec succès.

Les tronçons neufs (ou récupérés avec validation après solide expertise), sont en cours de préparation dans l'anse de la Gautier, les bandes seront assemblées au dernier moment pour former une ligne de 270 m dont la mise en place fait l'objet d'une procédure très minutieuse.

Au cours de la semaine 8, les travaux de préparation des tranchées et déblaiements en fond de la grève de La Gautier se poursuivent, et la semaine suivante, semaine 9, après assemblage, les bandes seront avancés entre P16 et P26 à l'aide de moyens nautiques au cours des trois jours des 26, 27, 28 février (en fonction des conditions météo etc.).

**Il est recommandé de ne pas gêner le déroulement de ces travaux et de naviguer avec précaution et en exerçant une veille attentive dans la zone située entre les pieux P16 et P26 entre le mardi 25 février et le vendredi 1<sup>er</sup> mars.**

Nous souhaitons un vif succès pour cette deuxième importante et décisive phase engagée par la SARC et ses sous-traitants.

**Restrictions sur le franchissement de l'écluse**, elles se poursuivent jusqu'à fin juin. Normalement on devrait repasser en 2 fois deux voies routières sur juillet et août. La Commission Nautique Locale doit se réunir dans quelques jours suivie d'une réunion avec le sous-préfet pour officialiser les dispositions routières jusqu'à la fin du chantier et celles concernant le franchissement de l'écluse pour l'été. Voir l'arrêté préfectoral en cours dans les brèves nautiques ci-dessous.

Nous vous tiendrons au courant dans notre prochaine lettre de la suite de ces réunions.



## Parlons de l'ASLAB et l'ASLAM

Par Alain PONTGELARD

**L'assemblée Générale de l'ASLAB s'est déroulée le Samedi 26 Janvier** en salle de réunion Place BOUVET Salle CHARCOT gracieusement mise à disposition par la mairie de St Malo. Cinq personnes ont été élues ou réélues au sein du conseil d'administration.

L'ASLAB (Association Sportive de Loisirs Adaptés de Bretagne) est associée à l'ASLAM (Association Sportive de Loisirs Adaptés de la Manche). Ces deux associations ont pour but de faire naviguer des personnes adultes en situation d'handicap afin de leur faire apprécier les joies de la navigation et de la camaraderie.

L'ASLAB a été reprise en 2018 par réélection du conseil d'administration constitué de membres de l'APPP volontaires. L'APPP met à disposition une quinzaine de bateaux de particuliers afin d'assurer le transport de ces personnes avec leurs éducateurs. Deux périodes de navigation sont prévues dans un premier temps :

Du 21 Avril au 5 Mai 2019 : Sur projet de l'ASLAM mais organisé sur place par l'ASLAB un accueil est prévu pour recevoir un établissement Alsacien de 20 personnes sur deux semaines, elles seront logées ensemble. Chaque jour 10 personnes sortiront naviguer sur les bateaux volontaires de l'APPP, les 10 autres visiteront les sites alentours en minibus en alternance. La navigation se déroulera sur les zones de St Malo à St Cast et sur La Rance.

Aujourd'hui nous disposons à l'APPP d'une quinzaine de navires assurant ces manifestations.

Ce nombre n'est pas exhaustif

Du 13 Juin au 17 Juin 2019 : Organisé par l'Aslam. La sortie annuelle en partenariat ASLAM/ASLAB/APPP engage une quarantaine de bateaux sur plusieurs étapes : Granville →ST Cast→ST Malo→Plouer sur Rance. Les équipages mangent et dorment sur les bateaux.

Ces manifestations se déroulent dans la bonne humeur en toute convivialité.

**Si parmi vous certains skippers avec leur bateau étaient intéressés, merci de nous contacter par l'ASLAB au N° 06 80 21 78 08.**

## Votre association met à la disposition de ses membres à jour de leur cotisation :

- 2 barnums (10 places assises et 65 places assises) participation 60 euros pour 3 jours.
- 1 survie classe 2 (6 places) participation 70 euros la semaine
- 1 chaise autonome de montée au mât (top climber) pas besoin d'un second équipier (prêt gratuit)

Pour tout renseignement ou réservation, contactez Alain au 06 80 21 78 08



# Les recettes de Joëlle : Colombo de poisson

Par Joëlle Désoteux



## Ingrédients pour 6 personnes :

- 1,4 kg de Dos de cabillaud
- 300 g de crevettes
- 500 g de moules
- 2 à 3 cm de gingembre frais
- 1 citron vert (ou deux)
- 3 C à S de poudre de colombo
- 1 C à S de curcuma
- 1 oignons
- 12 petites pommes de terre
- 2 courgettes
- 1 aubergine
- 1 poivron rouge
- 1 poivron jaune
- 1 tomate
- 2 gousses d'ail
- 1 boîte de lait de coco (400 ml)
- Huile d'olive
- Sel et poivre
- Coriandre fraîche

## Préparation :

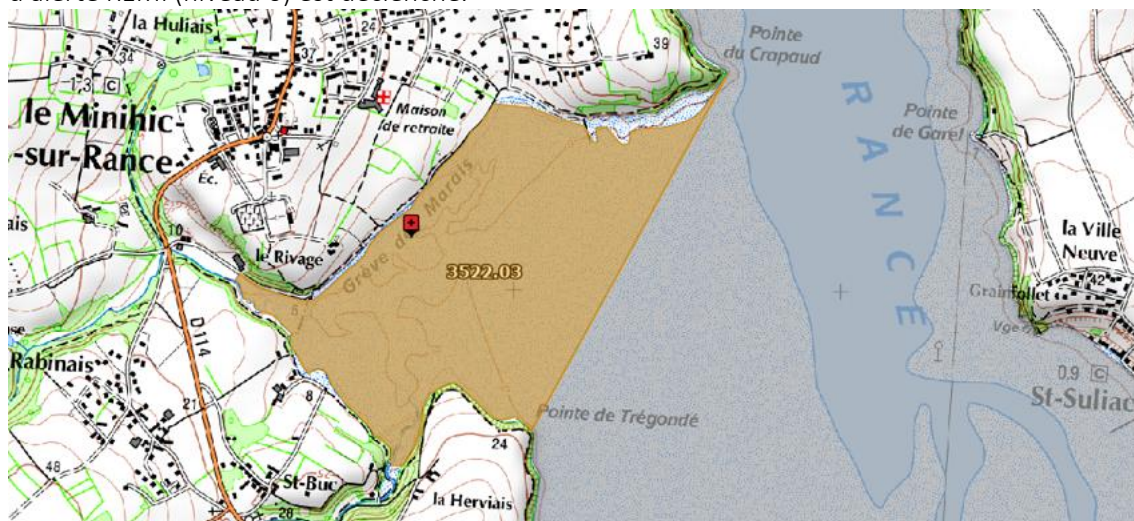
1. Coupez le dos de cabillaud en 6 portions et déposez le dans un plat. Dans un bol mettre le jus du citron vert ainsi que le gingembre râpé et une C à C de poudre de Colombo, bien mélangez le tout. Badigeonnez le poisson avec la marinade des deux côtés. Filmez et réservez au frais au moins une heure.
2. Épluchez les pommes de terre, lavez et coupez les courgettes en gros cubes. Les faire pré-cuire à la vapeur 12 minutes et réservez.
3. Lavez et coupez l'aubergine en gros cubes et les faire revenir 5 minutes dans un wok avec de l'huile d'olive. Réservez.
4. Lavez et coupez les poivrons en fines lamelles, émincez l'oignon et faites revenir 8 minutes dans le wok avec un peu d'huile d'olive. Attention de ne pas colorer les légumes.
5. Ajoutez les gousses d'ail écrasées, la tomate coupée en petits dés ainsi que les cuillères à soupe de colombo et curcuma, faites revenir 2 à 3 minutes. Ajoutez un verre d'eau pour décoller les sucs et ajoutez les courgettes, pommes de terre et aubergines. Bien mélanger le tout délicatement afin d'enrober les légumes des épices, cuire 2 à 3 minutes.
6. Ajoutez la boîte de lait de coco, mélangez et laissez cuire à feu moyen.
7. Dans une poêle faites ouvrir les moules, décortiquez-les toutes en gardant quelques-unes entières pour la déco.
8. Ajoutez les moules décortiquées ainsi que les crevettes au colombo ainsi que les pavés de cabillaud avec la marinade. Faites-en sorte que la sauce recouvre bien le poisson et laissez cuire 12 à 15 minutes (selon épaisseur du poisson) à feu moyen.
9. Servir avec la coriandre ciselée.

Accompagnez d'une purée de patates douces ou d'un gratin de christophines (chayottes).

Et dégustez !

## Brèves nautiques

**Risques de contamination sur la zone 3522.03 du Minihic.** Suite à de fortes précipitations, des débordements ont eu lieu sur le réseau d'assainissement de la commune du Minihic-sur-Rance entre le 10 et le 12 février. De ce fait, un risque de contamination sur la zone 3522.03 "Le Minihic" classée B pour le groupe 2 (bivalves fouisseurs : coques palourdes) est identifié. Par conséquent, le dispositif d'alerte REMI (niveau 0) est déclenché.



**La réglementation du gaz à bord des navires de plaisance** – Nous recommandons la lecture de cet article utile à tous les utilisateurs de gaz à bord de leur bateau paru sur Magazine Bateaux.com : [Accéder à l'article](#) .

**Présence d'une obstruction gênante pour la navigation dans l'anse du Poriou depuis le 23 janvier.**

L'épave immergée d'un petit canot' gêne toujours, depuis le 23 janvier, l'accès à l'anse du Poriou, côté sud du ponton, et présente un danger pour la navigation (a fait l'objet d'un signalement à la mairie de Pleurtuit qui a saisi le propriétaire). Manœuvrez avec prudence à l'approche du ponton. L'épave, dont l'arrière n'est pas amarré, peut changer de position au gré du vent ou du courant. Elle n'est pas visible à marée haute.

**Suppression des levées de pont au barrage de la Rance.** L'arrêté préfectoral qui proroge jusqu'au 31 mars les suppressions de levée de pont peut être consulté ci-après : [Arrêté préfectoral](#) . La reprise du trafic sur deux fois deux voies sur le barrage ne devrait pas être effective avant juillet. On espère alors que la suppression systématique des levées de pont ne sera plus reconduite.

**Marine Impact La Richardais a fermé le 31 décembre.** Ceux qui connaissaient ce magasin d'accastillage situé 3, rue de la Ville Bias à la Richardais, le regretteront. Nous avons un accord pour nos adhérents avec ce commerçant. Les deux autres magasins de la chaîne, situés à Vanne et à Saint-Armel (Morbihan) conservent leur activité. Vous pouvez vous retourner vers nos partenaires **Nautilot** (bas sablons) et **Coop maritime** (quai Trichet St Malo).

**La coquille Saint-Jacques dans le cadre de la pêche de loisir.** On se reportera au site de la préfecture, mis à jour le 5 février : [La coquille Saint Jacques - pêche de loisir](#) ; pour mémoire, Dans la Rance, les règles sont les suivantes : fermeture fixée le lundi 14 mai 2019 après la pêche - Horaires: du lundi au vendredi 08h00 - 16h00 - **Fermeture les samedi, dimanche et jours fériés** - Les zones ouvertes sont définies par la réglementation professionnelle. Sur ces 2 gisements et en période d'ouverture, la pêche est limitée à 30 coquilles Saint Jacques par plongeur et par jour. La taille minimum est de 11 cm - **La pêche en bouteille**



est interdite. La pêche dans les zones de mouillage est interdite et il faut respecter l'interdiction de décortiquer les coquillages sur les lieux de pêche et la plage. Le seul engin autorisé pour la pêche à pied est l'épuisette.

**Bilan de l'arrêté préfectoral sur la suppression des levées de pont.** L'APPP a participé avec l'UNAN à la réunion préfectorale du 23 janvier dernier sur la suppression des levées de pont, d'où il résulte que celles-ci seront reconduites jusqu'en juin. Voir l'intéressant compte-rendu établi par l'UNAN ci-après : [CR UNAN réunion du 23 janvier](#) , et le compte-rendu officiel établi par la sous-préfecture : [CR Sous-préfecture](#) .

## Liens utiles.

**Avis urgents aux navigateurs :**

[Avis urgents Manche](#)

[Avis urgents Atlantique](#)

**Télécharger les AVINAV hebdomadaires :**

[Récapitulatif hebdomadaire Manche](#)

[Avis hebdomadaire Atlantique](#)

**Télécharger les avis mensuels aux navigateurs :**

[Récapitulatif mensuel Manche](#)

[Avis mensuel Atlantique](#)

**Météo marine :**

Ventusky : <https://www.ventusky.com/48.582;-2.059>

Météo Consult : [Météo-Consult \(zone côtière St. Malo\)](#)

Windfinder : <https://fr.windfinder.com/>

Météo France marine : <http://www.meteofrance.com/previsions-meteo-marine/bulletin>

Windguru : <https://www.windguru.cz/112>

Jersey shipping forecast : <https://www.gov.je/weather/Pages/Shipping.aspx>

Comité départemental des Pêches maritimes et des élevages marins d'Ille et Vilaine : <http://cdpmem35.fr>  
Préfecture - Plaisance, Pêche et loisirs nautiques : [Lien de la page " Plaisance, pêche et loisirs nautiques" de la préfecture](#)

Nos partenaires : <http://www.appp-pleurtuit.fr/partenaires-appp-new.html>

Notre partenaire, le chantier naval Saint-Samson Plaisance à Plouer : [www.chantiernavalssp.fr](http://www.chantiernavalssp.fr)

GIZC : <http://rancecotedemeraude.fr/>

APPP Pleurtuit : <http://www.appp-pleurtuit.fr/>

UNAN Manche : <http://www.unan-manche.com/>

Marées à Saint-Malo : <http://maree.info/52>

Niveaux en Rance ; [Lien d'accès à la page Niveaux en Rance](#)

## Petites annonces.

Publier ici vos petites annonces nautiques.

Nous proposons cette rubrique pour permettre à nos adhérents de partager leurs petites annonces à caractère strictement nautique SVP : bateau à vendre, matériel à céder, recherche de corps-mort, demande d'équipier ... Passer vos petites annonces en adressant un message à [secretariat@appp-pleurtuit.fr](mailto:secretariat@appp-pleurtuit.fr)

Limiter votre texte à une cinquantaine de mots, préciser votre nom, prénom, n° d'adhérent à jour de votre cotisation (!) et joignez une photo éventuelle (140 x 140 pixels maximum). Votre annonce paraîtra le mois suivant dans notre lettre.

#### 4 avril 2018 - Vends annexe pliable Nautiraid, modèle NRX 190



Contactez Guy A. au 06 09 92 43 05

## Pour adhérer ou renouveler votre cotisation.

Merci de remplir le bulletin accessible au moyen du lien ci-après, accompagné d'une photo d'identité et du règlement, à adresser au siège de l'association (adresse in fine) :

Nouveau formulaire remplissable sous Word : [Formulaire adhésion-renouvellement \(Word\)](#)

A défaut, si difficulté, utiliser l'ancien formulaire PDF : [Formulaire adhésion \(PDF\)](#)

## Pour télécharger les lettres précédentes.

[Lettre N°1](#)

[Lettre N°2](#)

[Lettre N°3](#)

[Lettre N°4](#)

[Lettre N°5](#)

Association des Plaisanciers et Pêcheurs de Pleurtuit – 9 chemin des Clos fleuris, 35730 Pleurtuit

Adresse électronique : [app@app-pleurtuit.fr](mailto:app@app-pleurtuit.fr)

Association type loi de 1901 – N° W354001948

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre, [cliquez ici](#).